



Vandœuvres, le 8 mai 2023
Lge 2020-2025 / CM 25

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 8 mai 2023 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LEVEQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO (Présidente), Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Excusés : M. Jean-Pierre GARDIOL et M. Philippe MOREL

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme RICCIO, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 19h36. Elle excuse l'absence de MM. Gardiol et Morel et précise que des dossiers de naturalisation circuleront pendant la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

En l'absence d'observations sur l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (14 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Le procès-verbal du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire indique avoir plusieurs communications à transmettre ce soir.

Cour des comptes

L'affaire de la Cour des comptes touche enfin à son terme. En effet, dans le rapport de la Cour publié fin avril, Vandœuvres a fait l'objet d'un satisfecit et la Commune s'en réjouit. L'année dernière, le rapport mentionnait seulement qu'il restait quelques recommandations ouvertes, alors que la Cour avait félicité la Commune de vive voix pour son engagement. Cette année, Vandœuvres a effectivement eu droit à

ER 

un commentaire un peu plus agréable, dont Mme le Maire donne lecture, puisqu'il clôture cette affaire qui dure depuis 2019.

« Le rapport n° 150, publié le 15 octobre 2019, a pour objet la gouvernance de la Commune de Vandœuvres. Les sept recommandations adressées au Conseil administratif alors en place avaient été acceptées. Avec l'arrivée en 2020 d'un nouveau Conseil administratif et d'un nouveau secrétaire général, les recommandations de la Cour ont pu non seulement être mises en place dans un délai raisonnable, mais selon des critères modernes. Ainsi, la définition claire des tâches entre le Conseil administratif et le secrétaire général, l'établissement d'un système de contrôle interne numérisé et accessible à tous les collaborateurs et le développement d'outils de pilotage permettent désormais à l'exécutif et à l'administration de fonctionner de manière efficace. »

L'exécutif a bien entendu remercié les collaborateurs puisque, pour eux, ça avait été une période extrêmement compliquée et douloureuse. Plusieurs sont partis, mais certains sont encore présents et leur manière de travailler a passablement changé, avec la mise en place d'outils modernes, ce qui a requis beaucoup de flexibilité et de souplesse de leur part. Mme le Maire s'est également permis d'écrire à Mme Catherine Kuffer, puisqu'elle avait été la première concernée par ce rapport et que l'exécutif précédent avait non seulement accepté les recommandations, mais aussi lancé le changement et enclenché la machine pour que ces dernières puissent être mises en place. Il n'en restait ainsi que quelques-unes à finir quand l'exécutif actuel est arrivé, et celui-ci est aujourd'hui très content de pouvoir mettre un terme à cette affaire et de pouvoir avancer dorénavant avec sérénité.

Plan directeur communal (PDCoM)

Mme le Maire relève que tout le monde commençait à s'inquiéter sérieusement du fait qu'aucune réponse n'ait été donnée au sujet du PDCoM par les services de l'État. En effet, Vandœuvres avait déposé sa stratégie au mois de juin de l'année dernière et avait été auditionnée le 1^{er} septembre 2022. Depuis, la Commune n'avait plus aucune nouvelle, alors qu'elle avait relancé le Canton à plusieurs reprises. Pour rappel, le premier délai pour réviser les plans directeurs était fixé au 31 décembre 2022, avant qu'il ne soit prolongé au 30 juin 2023 par M. le Conseiller d'État en charge de l'aménagement. Or cette date se rapproche dangereusement, sans possibilité pour Vandœuvres d'arriver à une validation par le Conseil d'État dans les temps, puisqu'il restera toute une procédure à effectuer une fois que les préavis des différents services auront été reçus, à savoir une consultation publique d'un mois minimum, le vote d'une résolution par le Conseil municipal et la validation par le Conseil d'État.

Il est strictement impossible de parvenir à faire tout cela dans les temps, puisque le Département a indiqué que le délai ne serait pas prolongé. Ils estiment en effet qu'il n'y a pas suffisamment de communes dans cette situation pour le justifier. Il convient toutefois de préciser que le Département a répondu aux autres communes, mais pas à Vandœuvres. La situation est donc extrêmement désagréable, dans la mesure où elle n'est pas du fait de la Commune, qui a fait tout ce qu'il fallait. Vis-à-vis de la Commission de l'Aménagement, c'est même assez injurieux. Le plan directeur vandœuvrien aurait effectivement pu être validé en décembre 2022 déjà, puisque la Commune avait établi tout un calendrier, qu'elle a respecté en travaillant de manière extrêmement assidue avec Urbaplan.

Le danger qui découle de cette situation vient du fait que, si le délai n'est pas prolongé, le droit de veto de la Commune sur les demandes de dérogation est levé. L'absence d'un PDCoM comportant une nouvelle stratégie de densification validée provoque un flou et les promoteurs viendront demander des dérogations de surface qu'ils risquent d'obtenir, puisque les préavis de la Commune ne seront pas suivis par l'OAC.

Cela étant, l'Office de l'urbanisme a indiqué qu'il allait enfin faire parvenir à Vandœuvres la somme des préavis de tous les services, préavis qu'il compile avant de répondre lui-même, puisque c'est lui qui a la

les dernières informations reçues, qui ne sont pas officielles. Vandœuvres va ainsi probablement devoir revoir certains éléments de son PDCom, y compris concernant la proposition de densification accrue. Il serait d'ailleurs peut-être judicieux de fixer une séance de la commission de l'Aménagement avant le 6 juin, pour autant que les préavis aient été reçus, afin que la Commune puisse se positionner. L'exécutif fera bien entendu tout son possible pour exiger une exception quant au délai de validation, puisque la Commune n'est absolument pas responsable de cette situation et qu'il est pour le moins gênant d'être traité de la sorte.

Mme HÜSLER ENZ souhaiterait savoir si les communes n'ayant pas prévu de zone de densification accrue sont les seules à ne pas avoir reçu le préavis.

Mme le Maire répond par la négative. En tout cas l'une d'entre elles a reçu une réponse. Cette question-là a bien entendu joué un rôle, mais il y a eu également d'autres événements, incidents, coups de malchance et peut-être généralement une mauvaise gestion dans le traitement du dossier vandœuvrien.

Mme HÜSLER ENZ demande s'il y a un lien chronologique avec la présentation du PDCom, c'est-à-dire si ceux qui ont présenté leur projet avant le 1^{er} septembre ont reçu une réponse.

Mme le Maire remarque que c'est ce qui aurait dû se passer. Il avait été annoncé que les préavis seraient rendus en octobre ou novembre, et puis il y a eu un couac. Ce sont peut-être des informations que la Commune pourra obtenir et transmettre aux conseillers en commission.

Mme HÜSLER ENZ souhaiterait savoir si une date a été donnée concernant l'envoi des préavis.

Mme le Maire indique que ceux-ci devraient parvenir à Vandœuvres dans les semaines à venir, au mois de mai. Encore une fois, la Commune ne peut qu'attendre.

M. E. PROVINI complète les propos de Mme le Maire en confirmant que des communes avoisinantes s'inquiètent également de ne pas avoir de réponse sur leur PDCom. Cela lui a été confirmé la semaine dernière. Il demande si cette situation pourrait être liée au changement de Conseil d'État.

Mme le Maire explique qu'elle ne peut malheureusement pas répondre pour les autres.

Plan directeur forestier

Mme le Maire indique qu'un plan directeur cantonal forestier est en consultation publique actuellement. Il doit se trouver déjà sur le pilier public et sur le site Internet. La consultation se termine le 23 juin. Vandœuvres n'est pas extrêmement concernée, puisqu'elle n'a pas de forêt sur son territoire, le bois de Seyme étant un bois et pas une forêt. Cela dit, il s'agit d'un sujet d'intérêt cantonal et ceux qui le souhaitent peuvent faire part de leurs remarques par écrit, afin qu'une résolution puisse être adressée au service concerné.

Mise à l'inventaire de la chapelle Saint-Jacques

Mme le Maire annonce que la chapelle Saint-Jacques a été mise à l'inventaire. Sept ou huit sites religieux protestants et catholiques ont été classés, dont l'église catholique de Vandœuvres, avec toute la parcelle, au chemin de la Blanche. Cette mise à l'inventaire doit permettre d'éviter éventuellement certaines constructions et de protéger ce bâtiment qui a paru digne de protection.

Effectifs scolaires

La Commune a rencontré le Service de la recherche en éducation (SRED), qui établit les statistiques concernant les élèves en âge scolaire. L'estimation se fonde en grande partie sur les projets de construction de logements dans la commune. Vandœuvres avait commencé à travailler avec le SRED

l'année dernière et avait reçu de premières estimations pour la période 2022-2025. La Commune a fait appel à nouveau au SRED cette année pour reprendre les estimations à partir de 2023, et il s'est avéré que les tableaux fournis l'an dernier étaient déjà incorrects : les chiffres réels sont à la hausse. En outre, leur prévision pour la rentrée 2023 est de 192 élèves, alors que la directrice a confirmé qu'il y avait d'ores et déjà 202 élèves inscrits, soit un écart de 10 élèves entre les estimations du SRED et la réalité. Ces chiffres doivent donc être augmentés et le SRED affinera ses calculs en vue de rendre un rapport définitif qui paraîtra en juin. L'écart susmentionné peut paraître anodin, mais finalement, sur ces quelques années, ce sont tout de même cinq classes qu'il faut ouvrir. Vandœuvres est ravie de constater que sa population se rajeunit, mais il est vrai que cet état de fait pose quelques problèmes en termes de gestion des classes et des bâtiments. L'exécutif essaie d'anticiper le plus possible, notamment avec ces estimations concernant les arrivées ; les perspectives sont données pour une période qui s'étend jusqu'en 2032 et les prévisions plus précises portent sur les années 2023-2026, compte tenu des projets de construction qui sont connus. Ce sont environ 250 élèves qui sont annoncés pour 2026.

Places de crèches à Belle-Terre

Une crèche indépendante (Bubbles Kids) d'une trentaine de places va s'ouvrir dans le quartier de Belle-Terre et la Commune a pris contact avec cette structure afin de lui prendre sept places, puisqu'un grand nombre d'enfants vandœuvriens attendent d'en trouver une. Pour rappel, au GIPEC, à Vézenaz, Vandœuvres a quatre places qui sont non-prioritaires, puisque les enfants vandœuvriens viennent en quelque sorte combler les places vides. Cette crèche a en effet été créée pour les communes de Collonge et CoHerAn et les inscriptions pour Vandœuvres ne sont ouvertes que lorsqu'il reste des places disponibles. C'est la raison pour laquelle le quota de quatre places n'est jamais rempli. Les groupes de bébés notamment sont déjà pleins, et les familles qui voudraient mettre leur bébé dans cette structure n'y trouveront pas de place. Pour les enfants de deux ou trois ans, il est encore possible de trouver une place et deux ou trois familles en bénéficieront. L'intérêt majeur de la crèche qui s'ouvre à Belle-Terre est que, s'agissant d'une structure non communale, les places réservées sont acquises pour les enfants de Vandœuvres en priorité. Vis-à-vis des familles, c'est plus rassurant.

Mme PICTET demande combien de places seront réservées.

Mme le Maire remarque qu'une question de budget se pose. Dans le budget 2023, des places sont budgétisées pour Cologny et le GIPEC, mais elles ne sont pas « consommées » et ces montants sont donc disponibles, étant précisé que la crèche de Belle-Terre ouvre pour la rentrée de fin août. Il serait ainsi possible de prendre entre cinq et sept places en restant dans le budget ou en prévoyant un dépassement de moins de 5 %. Cela dépendra aussi de la subvention accordée par Vandœuvres, et les montants exacts ne sont pas encore connus. Pour 2024, ce point fera partie des discussions sur le budget. Par ailleurs, la Commune a été informée que 31 enfants vandœuvriens sont sur liste d'attente pour les crèches de Vézenaz. La demande existe donc bel et bien. En outre, Belle-Terre est un quartier extrêmement proche pour toutes les familles qui habitent du côté de la Seymaz. Mme le Maire a notamment pu contacter une de ces familles qui cherchait une place et pour elle, Belle-Terre, c'est l'idéal. En conclusion, l'exécutif essaie de répondre à ces besoins. Il est par ailleurs agréable de pouvoir annoncer de bonnes nouvelles à un habitant de temps en temps.

Manifestations

Le marathon a eu lieu ce week-end. M. Andersen s'est malheureusement cassé un doigt à cette occasion. En outre, des problèmes liés au nombre de gobelets notamment ont été rapportés et ils ont été relayés auprès des organisateurs. Pour le reste, l'ambiance était plutôt bonne.

Ce vendredi, un concert de chants corses sera donné au temple et un apéritif très sympathique aura lieu, auquel toutes et tous sont conviés.



Les représentations du spectacle dans le parc se tiendront du 25 juin au 9 juillet. La billetterie sera tenue par les conseillers municipaux, qui sont invités à réserver quelques soirées pour pouvoir être présents. La Commune est en train de mettre en place, avec l'équipe administrative de la compagnie, un système de billetterie plus facile à utiliser pour tout le monde, avec des réservations en ligne, des possibilités de payer sur place avec un système de scannage. Ce sera plus moderne et plus facile à gérer.

Les Promotions ont lieu le samedi 1^{er} juillet à 10h00. Tout aura lieu sous la tente. S'agissant d'un moment tout de même assez officiel dans la vie de la Commune, les conseillers y sont conviés.

En l'absence de questions, la Présidente passe la parole à M. TURRETTINI.

Miel communal

M. TURRETTINI rapporte qu'une période importante d'essaimage d'abeilles s'est produite un peu plus tôt que prévu, sans que cela ait d'impact sur les trois ruches qui se trouvent dans le parc de la Mairie. En revanche, le responsable du parc a détecté un essaim et il a tout de suite appelé la personne qui entretient les ruches. Ce dernier est venu dans l'heure et, puisque les abeilles se trouvaient dans le parc, il a décidé de mettre une nouvelle ruche à disposition gratuitement. La Mairie en compte donc désormais quatre et s'en réjouit. Si la météo est bonne, une production de miel devrait déjà commencer et une potentielle récolte pourrait avoir lieu dans un mois. Plusieurs idées sont évoquées pour l'utilisation et la distribution du miel communal et ces dernières seront exposées un peu plus tard, en fonction notamment des quantités produites.

Campagne contre les déjections canines

La Commune lance une campagne contre les déjections canines, comme cela a déjà été mentionné. C'est un sujet qui fait l'objet de plaintes de la part d'habitants et de membres de la commission Routes, Sécurité, Domaine public. Un tous-ménages sera envoyé prochainement à ce sujet. Les cantonniers planteront, dans diverses zones problématiques, des petits piquets métalliques avec des drapeaux rouges aux endroits où se trouvent les déjections, afin que les propriétaires prennent conscience des conséquences de leurs actions.

Abonnements TPG

La Commune a reçu un bilan 2022 de la part des TPG, concernant le nombre d'abonnements dont profitent les habitants de Vandœuvres et faisant mention de tous les âges concernés et de l'évolution constatée. Il en ressort que les statistiques sont relativement stables depuis 2019, étant précisé que les données de l'année 2020 ont été supprimées en raison de l'impact du COVID. Le nombre d'habitants au bénéfice d'abonnements TPG subventionnés par la Commune a diminué de 3,8 %. Ce sont ainsi 16,5 % de la population résidant à Vandœuvres qui est au bénéfice d'un abonnement annuel (2022). Ce chiffre, entre 10 et 20 %, se situe tout à fait dans la moyenne. En outre, les jeunes sont ceux qui en bénéficient le plus. Dans le rapport, les TPG notent que les communications de la Commune sont très efficaces et ils l'encouragent à poursuivre en ce sens, afin que les gens soient au courant et puissent être attirés par cette offre. Dans certains cas, pour certaines tranches d'âges spécifiques par exemple, les TPG conseillent soit de modifier l'offre, soit de cibler certaines catégories de population par des campagnes de communication. Ces résultats seront analysés afin de décider si des adaptations sont nécessaires. En conclusion, la Commune comme les TPG sont satisfaits de ces chiffres concernant les abonnements de transports publics.

En l'absence de question, la Présidente passe la parole à M. STALDER.

ER

CF

Décès de Mme Françoise Gardy

M. R. STALDER commence par une triste nouvelle puisqu'il lui faut annoncer le décès de Mme Françoise Gardy, qui était propriétaire, avec son frère, de la parcelle Gardy.

Chantier Gardy

Une courte vidéo en *timelapse* est affichée à l'écran. M. R. STALDER précise que les images datent du mois de février, donc avant la cérémonie de la première pierre. La caméra sera installée dans un autre angle afin de suivre les travaux, qui vont se déplacer. Quelques photos sont disponibles également, mais M. GENOUD indique qu'elles sont trop petites pour être montrées. Les murs commencent à être montés et les volumes commencent à prendre forme. En résumé, le chantier avance bien.

Parkings

Les bornes électriques ont été reçues et seront installées rapidement dans le parking. Il faudra les brancher. L'État subventionnera ces installations, selon de nouvelles dispositions mises en place, et la Commune pourra également bénéficier de financements des SIG. Ce sont là de bonnes nouvelles et il sera vraisemblablement possible de mettre plus de bornes que prévu dans les parkings de l'Esplanade et du Mail.

Par ailleurs, un solde restait sur le budget de l'Esplanade et la Commune en a profité pour réaliser cinq box grillagés. Deux locataires ont été trouvés, pour trois box au total. Les autres box pourront certainement être loués prochainement. Cela permettra de rembourser les grillages, voire plus.

Prochaine commission CDB

La prochaine commission de la CDB se tiendra lundi prochain et de nombreux sujets seront traités à ce moment-là, dont les bornes susmentionnées et la gestion des déchets.

4. Communications du Bureau

Élections cantonales

La Présidente souhaite féliciter ceux qui se sont engagés au niveau cantonal et qui ont brigué un siège au Grand Conseil et au Conseil d'État. Elle leur souhaite plein succès dans leur nouveau mandat.

Course des conseillers

La Course des conseillers municipaux a eu lieu samedi 29 avril. Trois conseillers vandœuvriens ont participé à la course, à savoir M. Frédéric Pradervand, M. Melvin Provini et M. Jean-Louis Vaucher. Ils ont effectué un magnifique temps et sont arrivés à la troisième place par équipe.

Le Conseil applaudit MM. Pradervand, Provini et Vaucher.

En l'absence d'autre communication du Bureau, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Élection des membres du Bureau

La Présidente demande une précision sur le déroulement de l'élection à M. GENOUD, qui donne lecture de la disposition y relative du règlement.

« Les élections sont annoncées à l'ordre du jour de la séance. Elles ont lieu à main levée, à moins qu'un conseiller municipal ne demande un scrutin secret. Avant de procéder à une élection, le Président indique le nombre des candidats à élire et leur nom. Lorsqu'un scrutin secret est demandé, le Président et le secrétaire du Conseil municipal, assistés de deux scrutateurs qu'ils désignent parmi les conseillers

municipaux, procèdent à la distribution et au dépouillement des bulletins. Le secrétaire et les deux scrutateurs doivent être de partis ou de groupes différents. En cas d'élection à main levée, le secrétaire du Conseil procède au décompte des voix. »

La Présidente indique que la vice-présidente, la secrétaire et elle-même proposent de se représenter pour cette nouvelle année, en opérant un tournus. Ainsi, la Présidente se porte candidate au poste de secrétaire, Mme TURRETTINI à celui de vice-présidente et Mme LEVEQUE à celui de présidente.

La Présidente demande si les conseillers acceptent de voter à main levée. En l'absence d'objection, elle passe au vote.

Mme RICCIO est élue secrétaire du Conseil municipal par 15 voix, soit à l'unanimité.

Mme TURRETTINI est élue vice-présidente du Conseil municipal par 15 voix, soit à l'unanimité.

Mme LEVEQUE est élue présidente du Conseil municipal par 15 voix, soit à l'unanimité.

La Présidente remercie les conseillers de leur confiance et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications des commissions

Aménagement du territoire (CAT)

La Présidente observe que la commission de l'Aménagement du territoire ne s'est pas réunie puisque la séance du 4 avril a été annulée.

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture de son compte rendu de la séance du 2 mai et précise que celui-ci, comme d'habitude, ressemblera aux précédents.

« Comme à l'accoutumée, les commissaires ont relu les différents articles de la prochaine Coquille, qui devrait paraître fin juin si tout se déroule comme prévu. Nous nous sommes mis en quatre pour trouver et écrire des articles sur notre belle commune et nous nous sommes penchés sur deux visites de naturalisation qui avaient déjà été faites, le troisième dossier de naturalisation ayant été traité ce soir. »

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte rendu de la séance du 3 avril.

« Notre dernière séance était entièrement consacrée aux attributions de subventions. Pour éviter un résumé long, redondant et ennuyeux, la liste des événements subventionnés par Vandœuvres ainsi que les montants attribués seront joints au procès-verbal, afin que chacun puisse la consulter s'il le désire. Sachez quand même que les 13 et 14 mai prochain, au temple de Chêne-Bougeries, aura lieu un spectacle de la compagnie Esperluette, intitulé Beata Virgo, qui est un concert choral en hommage à la Vierge. »

Durabilité et bâtiments (CDB)

La Présidente remarque que cette commission ne s'est pas réunie.

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture du compte rendu de la séance du 25 avril 2023.

« La Commission financière s'est réunie le 25 avril 2023.

ER

7

Après avoir approuvé l'ordre du jour de cette séance, les commissaires ont discuté de la délibération relative à l'acquisition d'un immeuble sur la parcelle Vandœuvres 77. Ce projet aurait notamment pour but d'accueillir des espaces dédiés à la petite enfance. À cet effet il serait notamment prévu la construction d'une crèche. Les commissaires sont unanimes sur la nécessité de construire une crèche pour les habitants de notre commune. Ceci notamment au vu de la densification à laquelle notre commune a fait face ces dernières années et de l'augmentation de sa population, qui a été rappelée par Mme le Maire au début de cette séance. Certaines divergences ont fait surface durant les débats liés à cette acquisition comme le nombre de places de crèche, le potentiel nombre d'appartements dédiés à la location ou encore le financement du coût de fonctionnement annuel de cette nouvelle structure.

Indépendamment des divergences précitées, les commissaires se sont rejoints à l'unanimité quant à la nécessité de développer des infrastructures pour la petite enfance et d'ainsi acquérir cet immeuble. La délibération a été préavisée favorablement à l'unanimité.

Au point suivant de l'ordre du jour, les commissaires ont abordé la délibération relative aux comptes 2022. Ces derniers font état d'un bénéfice de CHF 10'878'244.- qui comprend un impact significatif lié à la réévaluation du parc immobilier, qui s'élève à CHF 7'620'300.-. Il s'agit là d'une réévaluation comptable dont la Commune n'est absolument pas maître. L'excédent est donc d'environ CHF 3'200'000.-. Les commissaires n'ayant pas de remarque particulière au sujet de ces comptes, ces derniers sont tout de suite mis au vote et sont préavisés favorablement à l'unanimité.

Au niveau des divers, l'administration nous a présenté le calendrier des séances de commissions 2023-2024. Il a été convenu que ce dernier soit partagé par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux, chose qui a été faite par M. Genoud, et que ces derniers fassent part de suggestions de changement si nécessaire. Il est également rappelé que ce calendrier peut être amené à évoluer dans le courant de l'année.

Les commissaires n'ayant pas d'autre divers et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée. »

Mme le Maire explique que les calendriers ont été imprimés pour que chacun puisse prendre note des dates des séances dans son agenda, les corrections ayant pu être faites.

M. GENOUD distribue les calendriers.

M. E. PROVINI demande si le calendrier qui se trouve sur CMNet est correct, ce que Mme le Maire confirme.

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

La Présidente observe que la séance de cette commission, prévue le 6 avril, a été annulée.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture des comptes rendus des séances du 30 mars et du 27 avril.

« Commission du 30 mars.

Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal du 26 janvier, un débat s'est tenu sur la motion visant à organiser, au golf de Vandœuvres, une journée pour les golfeurs de la commune ; la Commission a décidé que trois personnes iraient rencontrer le directeur du golf, M. Pascal Mathieu, pour discuter d'une telle organisation. Ensuite, les subventions suivantes ont été attribuées :

- Dans les dossiers humanitaires, CHF 5'000.- ont été alloués à l'ARVAN, CHF 5'000.- à Everybody Needs Water, CHF 2'000.- à Mercy Hands, CHF 3'000.- à Pharmaciens sans frontières.

- Dans les dossiers sociaux, CHF 4'000.- ont été alloués à la fondation Pacifique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h28.

Commission du 27 avril.

Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 30 mars, les commissaires ont examiné les propositions de M. Pascal Mathieu. Les trois personnes qui ont été déléguées auprès du golf y retourneront pour demander des précisions, et cela a d'ailleurs déjà été fait. Ensuite, les subventions suivantes ont été attribuées :

- Dans les dossiers humanitaires, CHF 3'000.- ont été alloués à Casa Alianza, CHF 3'000.- à SidEcole, CHF 4'000.- à Peu-la, CHF 6'000.- à la Fondation Sentinelles, CHF 3'000.- à ADEMEG, CHF 1'000.- à IAM et CHF 4'000.- à Club AIDE.
- Dans les dossiers jeunesse et sport, CHF 10'000.- ont été alloués à l'Écurie de Crête pour l'organisation de son concours hippique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 19h50. »

7. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

ACG

Mme le Maire annonce que, lors de la dernière assemblée générale extraordinaire de l'ACG, les communes ont préavisé les modalités de financement des sorties scolaires pour l'enseignement primaire, qui ont été validées ensuite par le Conseil d'État. Pour rappel, la loi avait changé à la suite d'une jurisprudence du Tribunal fédéral, qui estimait que, puisque l'école publique est gratuite, les sorties obligatoires ne pouvaient pas être payées par les parents. Les conséquences de cet arrêt ont été un peu longues à mettre en place, à Genève en particulier. Des discussions étaient donc en cours entre le DIP et l'ACG depuis plusieurs mois et une période transitoire avait été fixée. Une directive assez satisfaisante pour tout le monde a finalement pu être élaborée et celle-ci ne va pas coûter beaucoup plus cher aux communes. Quoi qu'il en soit, ce point avait été anticipé dans le budget et une augmentation avait d'ores et déjà été budgétisée en conséquence pour les sorties scolaires.

Par ailleurs, les communes sont parvenues à un accord sur une proposition de contre-projet à l'initiative 183 pour l'abolition de la taxe professionnelle communale, en travaillant avec le Département des finances pour que ce soit proposé au Grand Conseil jeudi. Un énorme travail a été fourni par l'administration de l'ACG, travail qui a été repris et complété par le Département des finances pour aboutir à une solution qui pourrait convenir aux communes en premier lieu, mais aussi aux porteurs de l'initiative, qui pourraient la retirer.

Les sapeurs-pompiers de Choulex-Vandœuvres

M. TURRETTINI indique que le groupement des sapeurs-pompiers de Choulex-Vandœuvres s'est réuni ce soir, avant le Conseil, afin de valider ses comptes. Il en sera question plus en détail lors de la discussion à venir sur la délibération DM04-2023, mais on peut d'ores et déjà relever que les comptes présentent un excédent de revenus pour cette année. Les réviseurs n'ont pas émis de commentaire particulier et c'est donc une bonne année. Le camion de pompiers a en outre été évoqué. Ce dernier sera livré, en principe, avant la fin du mois de mai. L'aménagement du camion est en cours, avec l'équipement livré afin que celui-ci soit équipé sur mesure. En outre, le 17 juin aura lieu la fête de la Compagnie 302, qui est en cours d'organisation et qui comprendra une partie officielle le matin, à 11h00, afin d'inaugurer le camion avec les autorités communales. Cette partie-là est réservée aux

autorités et ne sera pas publique, contrairement à la fête qui suivra l'après-midi et le soir dans le parc de la Mairie.

Communes-École

Mme PICTET annonce que le comité de Communes-École s'est réuni. Les résultats définitifs du 1^{er} semestre ont été communiqués. Une augmentation de la recette des inscriptions est constatée, pour CHF 237'983.-, soit une somme supérieure à celle de 2021-2022. En outre, certains cours ont été arrêtés, la marche nordique et des cours de cuisine. Le comité recherche donc des enseignants pour ces cours-là. La demande de salles a par ailleurs dû être envoyée à la Mairie, puisque Communes-École recherche des locaux pour installer quelques cours. Les communes partenaires vont être sollicitées à cette fin. La séance a été levée à 19h00.

8. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

9. DM 02-2023 – Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

M. ANDERSEN rappelle le préavis de la Commission des finances, qui était favorable à l'unanimité, et le fait que l'excellent résultat est grandement lié à une variable dont la Commune n'est pas maître, à savoir la réévaluation du parc immobilier. Il invite les conseillers à accepter ces comptes comme l'a fait la Commission des finances.

La Présidente fait remarquer que la délibération avait déjà été lue et elle passe au vote.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 02-2023.

10. DM 04-2023 – Délibération relative à l'approbation des comptes 2022 du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres

M. TURRETTINI annonce que les charges prévues pour 2022 s'élèvent à CHF 172'070,18 pour des revenus de CHF 201'700.-, ce qui donne un excédent de revenus de CHF 29'629,82. Après discussion et en lien avec la fête du 17 juin, le commandant de la compagnie a signalé qu'il faudrait une somme de CHF 5'000.- pour prévoir les divers aménagements dont bénéficiera la fête, somme qui n'avait pas été mise au budget l'an dernier. Il est donc proposé de prendre ces CHF 5'000.- sur l'excédent de revenus, qui diminuerait d'autant pour se situer à CHF 24'629,82, et de faire déduire cette part-là aux deux communes au prorata de leur contribution respective, pour l'exercice 2024 et donc pour les discussions budgétaires qui interviendront à la fin de l'été. En dehors de cela, les comptes sont satisfaisants et l'excédent peut être expliqué notamment par l'arrivée future du nouveau camion, certaines réparations sur les véhicules n'ayant pas été effectuées pour cette raison. De plus, dans la mesure où le groupement est relativement jeune, la gestion évolue vers un système plus efficace et rationnel maintenant. Petit à petit, les chiffres mis au budget seront donc affinés.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 04-2023 – DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2022 DU GROUPEMENT DES SAPEURS-POMPIERS CHOULEX-VANDŒUVRES

Vu le compte de pertes et profits et le bilan du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres,

ER

vu le rapport détaillé de l'organe de révision de GAS Global Audit Services SA, Genève, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 25 avril 2023,
vu l'approbation des comptes 2022 par le Conseil intercommunal du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandoeuvres, du 8 mai 2023,
vu l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984,
vu l'exposé des motifs du Maire,
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

par	14 voix favorables	0 voix défavorable	0 abstention
-----	--------------------	--------------------	--------------

- D'approuver les comptes 2022 du Groupement des Sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres présentant un total des charges à hauteur de 172'070.18 F et un total des recettes de 201'700 F, faisant ainsi apparaître un excédent de revenus de 29'629.82 F.
- De prendre acte de la restitution de 24'629.82 F aux deux communes au prorata de leur contribution.

La Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette délibération.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 04-2023.

La Présidente indique qu'il y a un amendement à soumettre au vote avant la délibération elle-même.

M. TURRETTINI rappelle que l'amendement consister à modifier le montant de CHF 29'629,82 en déduisant de ce dernier les CHF 5'000.- conservés par le groupement en vue de la fête de la compagnie qui se tiendra au mois de juin.

La Présidente fait voter l'amendement.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'amendement susmentionné.

La Présidente propose de voter sur le siège. En l'absence d'objection, elle fait voter la délibération.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 04-2023.

11. DM 03-2023 – Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'acquisition d'un immeuble à la route de Vandœuvres 77 en vue d'y établir une crèche et des logements pour un montant de 13'900'000 F TTC

M. ANDERSEN rappelle le préavis de la Commission des finances, qui était favorable à l'unanimité. La Commission s'était d'abord réunie de manière élargie, puis le 25 avril pour ce préavis. Tous les commissaires ont reconnu la nécessité d'acquérir ce bâtiment afin de construire une structure pour la petite enfance. Quelques divergences ont été exprimées concernant l'espace dédié respectivement à la crèche et à des locations d'appartements, ainsi que sur le financement de cette structure, certains souhaitant que le Conseil veille à ce que ce projet ne se fasse pas au prix d'une augmentation du centime additionnel.

Mme LEVEQUE demande la parole afin de donner lecture d'une communication du VOV sur ce sujet :

« Madame la Présidente, Madame le Maire, Messieurs les Adjoints, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Après de nombreuses commissions concernant la délibération DM03-2023, s'agissant d'un crédit d'acquisition d'un immeuble en vue de réaliser une crèche et des logements pour un montant de CHF 13'900'000.- financé entièrement par les fonds propres communaux, le VOV est favorable à cette délibération afin de mettre à disposition des Vandœuvriens une crèche de 42 places et un 3e étage dédié à des appartements à la location.

Nous rappelons toutefois qu'une place de crèche coûtera environ CHF 51'000.- par année, dont il faut déduire les subventions de l'État qui se montent à environ CHF 14'000.- et une participation des parents qui serait en moyenne de CHF 17'000.-, le solde restant à la charge de Vandœuvres étant de CHF 20'000.- par place de crèche, soit, pour 42 places, CHF 840'000.-.

A ce chiffre nous pourrions encore déduire les montants payés à d'autres communes pour les places de crèches manquantes aujourd'hui pour les enfants de Vandœuvres.

Le VOV est convaincu de la nécessité de cette réalisation pour le bien-être de ses citoyens mais, pour le budget communal, ces nouvelles dépenses sont importantes et pour notre groupe, l'augmentation du centime additionnel n'est pas une option acceptable.

Il faudra donc veiller à améliorer la gestion du budget communal en étant plus précis et plus strict notamment sur le contrôle des budgets d'investissements et d'entretien qui, aujourd'hui, sont souvent prévus de manière un peu trop large par rapport aux coûts réels des travaux.

Nous espérons également que les règles en matière de gestion de la petite enfance fixées par l'État seront revues afin de pouvoir augmenter l'offre et d'alléger les coûts par enfant. Espérons qu'il y aura, au Grand Conseil, de nouveaux députés déterminés à modifier ces exigences qui demandent aux parents et aux communes des efforts financiers démesurés pour cette prestation.

Nous estimons, en fonction des comptes 2022, qu'il sera possible d'absorber ces charges supplémentaires sans effet sur la fiscalité et le résultat des comptes, en évaluant à l'avenir mieux certains postes du budget, en ne devant plus de montants à d'autres communes pour des places de crèches puisque nous les aurons, ainsi qu'en comptant sur l'augmentation de la population qui devrait permettre de réaliser de nouvelles recettes fiscales.

Enfin, lors des travaux en commission, nous avons eu le plaisir d'accueillir le maire de Troinex, qui inaugurera bientôt une crèche de 60 places et qui venait nous faire part de son expérience. Sa commune de 2'800 habitants dispose d'un budget d'environ 10 millions, et n'emploie que 8,7 collaborateurs à plein temps, cantonniers compris.

Bien que comparaison ne soit pas raison, il semble que pour Vandœuvres, commune similaire, il serait possible de faire des économies substantielles sur nos frais de fonctionnement et la gestion de notre personnel communal avant d'imaginer une augmentation d'impôt à laquelle le VOV s'opposerait.

Notre groupe souhaite plein succès à ce projet d'envergure et compte sur l'exécutif pour retenir nos suggestions. »

En l'absence de remarques ou questions, la Présidente fait voter la délibération.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 03-2023.

12. Propositions individuelles et questions

Néant.

13. Divers

Fondation Hardt

Mme HÜSLER ENZ indique que les conseillers étaient conviés à des conférences à la Fondation Hardt. Il se trouve qu'elle s'y est rendue mercredi et c'était remarquable. Elle a de plus eu l'occasion de discuter avec des étudiants qui y sont en pension et qui faisaient l'éloge de cette institution. Il semble important de veiller à ce que les financements de la Commune pour ce genre de lieu se poursuivent et soient suffisants. Elle invite également les conseillers à s'y rendre, car c'est extrêmement intéressant en termes culturels et le cadre est magnifique.

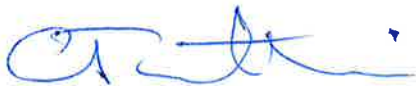
Invitation à la Semaine de la Voile

Mme LEVEQUE tient tout d'abord à remercier M. VAUCHER, qui a accepté de changer sa date de séance du mois de juin prochain. Elle précise qu'elle organise la Semaine de la Voile fin juin et elle invite les conseillers à y venir pour écouter M. E. PROVINI, qui jouera avec son orchestre le mercredi 28 juin après les régates. Elle remercie les conseillers de lui annoncer leur venue cas échéant, tout en indiquant que ce ne sera pas avant 21h30. Le repas est à CHF 23.- le plat, donc dans des prix tout à fait abordables.

14. Dossiers de naturalisation n° 2022.1739, 2022.1760 et 2022.2021 (huis clos)

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement les dossiers de naturalisation n° 2022.1739, 2022.1760 et 2022.2021.

La séance est levée à 20h47.



La Secrétaire du Conseil municipal
Galia TURRETTINI



La Présidente du Conseil municipal
Eugenia RICCIO

Annexe

Liste des subventions attribuées lors de la séance de la commission Culture et Manifestations du 3 avril 2023

- 1500.- au festival international du film oriental de Genève (FIFOG)
- 1000.- au Lemanic Jazz Workshop
- 450.- au festival Pachamama
- 1000.- pour l'embaras du choix (une pièce de théâtre qui aura lieu au Théâtricul du 8 au 18 juin 2023)
- 1000.- pour The face in the Mirror
- 1000.- pour les Schubertiades de Thônex
- 1000.- à la compagnie Uranus pour leur création théâtrale « Cœurs battants »
- 1000.- au Chœur de Vandœuvres-Choulex-Cologny
- 1000.- à l'ensemble baroque de l'orchestre Juventutti
- 500.- à l'association Cohérance
- 1000.- à CinéTransat
- 500.- au Chapel festival
- 1000.- à la compagnie Esperluette
- 500.- au CrabCore Fest
- 160.- à Ballenberg